

Avis n° 2023/06
relatif à l'accréditation de l'Université de Strasbourg,
spécialité Chimie-Biotechnologies,
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Établissement / École

Nom :	Université de Strasbourg
Sigle :	Unistra
Nom de marque :	Unistra
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Strasbourg

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'établissement (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'établissement** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2016/01-03

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique, renouvellement d'accréditation) :
Ingénieur diplômé de l'Université de Strasbourg,
spécialité « Chimie-Biotechnologies », formation initiale sous le statut étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'université de Strasbourg ;
- Vu le rapport établi par Rodolphe REVERCHON (membre de la CTI, rapporteur principal),
- Didier ERASME (membre de la CTI, co-rapporteur), Olivier AMMANN (expert auprès de la CTI), Stéphane WOJCIK (expert international auprès de la CTI) et Rémy QUINTANA (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 juin 2023.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des Titres d'Ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'université pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Université de Strasbourg, spécialité chimie-biotechnologies	Formation initiale sous statut d'étudiant	2023	2027-2028	maximale

La Commission valide le processus VAE mis en place par l'université.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'université :

- Actualiser le plan stratégique relatif à son offre globale de formations « ingénieur » ;
- Sécuriser les capacités d'enseignement et de soutien administratif par des plans de succession adaptés à la pyramide des âges des différentes catégories de personnels ;
- Harmoniser les présentations relatives à la formation « chimie-biotechnologies » ;
- Actualiser l'étude de positionnement des diplômés « chimie-biotechnologies » au regard des autres formations dispensées par l'ECPM et l'ESBS.

Pour la spécialité « chimie - biotechnologies » :

- Finaliser la mise en place d'une démarche « compétences » ;
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences ;
- Réviser le règlement de scolarité pour assurer une mobilité sortante conforme au R&O ;
- Développer les mobilités entrantes et sortantes des enseignants et personnels administratifs ;
- Intensifier les efforts en matière de recours à des vacataires socio-économiques ;
- Structurer, déployer et exploiter des indicateurs de pilotage relatifs à la spécialité.

L'université établira **un tableau de suivi de ces recommandations**.

Ce document est à transmettre le **15 décembre 2025**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômes de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Avis favorable pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, au diplôme suivant :

Intitulé du diplôme	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Université de Strasbourg, spécialité chimie-biotechnologies	2023	2027-2028

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 juin 2023

Approuvé en séance plénière à Paris, le 12 juillet 2023

La présidente
Elisabeth CRÉPON

